

Documents à conserver

LOGEMENT

Factures d'électricité et de gaz	: 5 ans
Factures d'eau	: 5 ans
Factures de téléphonie et internet	: 1 an
Preuve de restitution de matériel	: 2 ans
Factures liées aux travaux	: 10 ans (gros œuvre), 2 ans (petits travaux)
Certificats de ramonage	: Durée d'occupation du logement + 1 an
Attestations d'entretien annuel des chaudières	: Durée d'occupation du logement + 2 ans
Titre de propriété	: Toute la vie
Charges de copropriété	: 5 ans
Contrat de location, état des lieux, quittances de loyer	: Durée de location + 3 ans

BANQUE

Chèques à encaisser	: 1 an + 8 jours
Contrat de prêt (immobilier et consommation) et autres justificatifs	: 2 ans
Relevés de compte, talons de chèque	: 5 ans
Tickets de carte bancaire (paiement et retrait)	: Jusqu'à réception du relevé de compte où figure le solde correspondant

IMPÔTS ET TAXES

Déclarations de revenus et avis d'imposition sur le revenu	: 3 ans
Avis d'impôts locaux (taxe d'habitation et taxe foncière)	: 1 an
Redevance télévision	: 3 ans
Preuves du paiement des impôts	: 4 ans

TRAVAIL - CHÔMAGE - RETRAITE

Bulletins de salaire, contrat de travail, certificats de travail	: Jusqu'à liquidation de la retraite
Attestation assedic ou Pôle emploi	: Jusqu'à obtention de l'allocation chômage
Reçu pour solde de tout compte	: 6 mois
Allocations chômage	: 3 ans
Bulletins de paiement de la pension de retraite	: Toute la vie
Notes de frais	: 3 ans

SANTÉ

Récapitulatif de remboursements d'assurance maladie et maternité	: 2 ans
Carte de mutuelle, demande de remboursement...	: Variable selon l'organisme
Ordonnances	: 1 an minimum
Preuves du versement d'indemnités journalières	: Jusqu'à liquidation des droits à la retraite
Carnet de vaccination, carte de groupe sanguin, carnet de santé	: Toute la vie
Certificats, examens médicaux, radiographies	: Toute la vie

ASSURANCE

Quittances, avis d'échéance, courriers de résiliation, preuves du règlement	: Date du document + 2 ans
Contrat	: Durée du contrat + 2 ans
Assurance vie	: 10 ans
Dommages corporels	: 10 ans

FAMILLE - SCOLARITÉ

Acte d'état civil	: Toute la vie
Allocations familiales	: 5 ans
Jugement de divorce, jugement d'adoption	: Toute la vie
Acte de reconnaissance d'un enfant	: Toute la vie
Contrat de mariage	: Toute la vie
Livret de famille	: Toute la vie
Diplômes	: Toute la vie
Testament, succession	: Toute la vie

VÉHICULE

PV pour amende forfaitaire	: 3 ans
Factures (achat, réparation...)	: Durée de conservation du véhicule + 2 ans en cas de revente
Certificat d'examen du permis de conduire	: 4 mois
Certificat de cession du véhicule	: Durée de conservation du véhicule

Sources :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19134>

<http://www.economie.gouv.fr/dgcrf/Publications/Vie-pratique/Fichiers-pratiques/papiers-à-conserver>